

MAIRIE DE ROSIERS D'EGLETONS

ARRÊTÉ 2026-27

Portant réglementation temporaire de la circulation, permission de voirie Travaux portant Rue du ROUBINEL

Le Maire de la commune de Rosiers d'Egletons,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-1, R 411-9 et R 411-25 à R 411-28, et R.411-21-1

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} Partie - Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande de jeudi 10 juillet 2026 de Mme RAINEIX Isabelle représentante de la SAUR CENTRE VCLB pour la SCI MARLOTTE afin d'effectuer les travaux de branchement en eau potable ;

Considérant que pour effectuer ces interventions il y a lieu de réglementer la circulation sur la route dans la traversée de la Rue du ROUBINEL ;

ARRÊTÉ

Article 1 : À partir du lundi 03 août 2026 au vendredi 28 août inclus soit une durée de 26 jours calendaire, la route est en alternat pour la durée des travaux, entre les deux panneaux d'agglomération ;

Article 2 : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle, est mise en place par, l'alternat est signalé manuellement.

Le stationnement est interdit le long de la voie publique ;

Le dépassement est interdit aux véhicules légers et aux poids lourds ;

Article 3 : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et publié et affiché aux lieux habituels dans la Commune de Rosiers d'Egletons.

Article 4 : Copie du présent arrêté est adressée :

- À Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Egletons.
- À Madame RAINEIX Isabelle



À ROSIERS D'EGLETONS,
Le 22 juillet 2026

Le maire, Gérard Brette